

Rapport d'activité de l'année 2022

Année anniversaire

Un an en retard pour cause de pandémie, nous avons pu dignement fêter dignement notre dixième anniversaire et rendre à Michel Bardot, le fondateur de l'association, l'hommage qui lui était dû. Cette fête a eu lieu le 26 septembre. Elle a mobilisé une douzaine de bénévoles et reçu plusieurs dizaines de visiteurs. Elle a été l'occasion de beaux échanges avec les membres d'associations partenaire comme avec les élus. Yves Vola, adjoint au maire de Belfort ainsi que Samia Jabert et Bastien Faudot, conseillers départementaux du Territoire, ont participé à l'événement.

Le Maillon Solidaire acteur de la REP articles de sport et de loisirs

La mise en œuvre de la REP (responsabilité étendue du producteur) pour les articles de sport et de loisirs conduit le Maillon Solidaire à travailler avec l'éco-organisme Ecologic pour la valorisation des cycles en fin de vie. Concrètement, ce contrat signé début décembre nous engage à assurer une traçabilité des vélos en fin de vie qui sont donnés à l'association comme des flux de vélos remis en état, de pièces détachées d'occasion et de matériaux recyclables qui en sortent. En contrepartie, Ecologic nous reverse une partie des fonds collectés auprès des producteurs. Pour 2022 et 2023, nous devrions toucher 4000€/an de subvention fixe et 8€ par vélo remis en circulation. A partir de 2024, ces sommes seront réévaluées et indexées sur notre activité réelle.

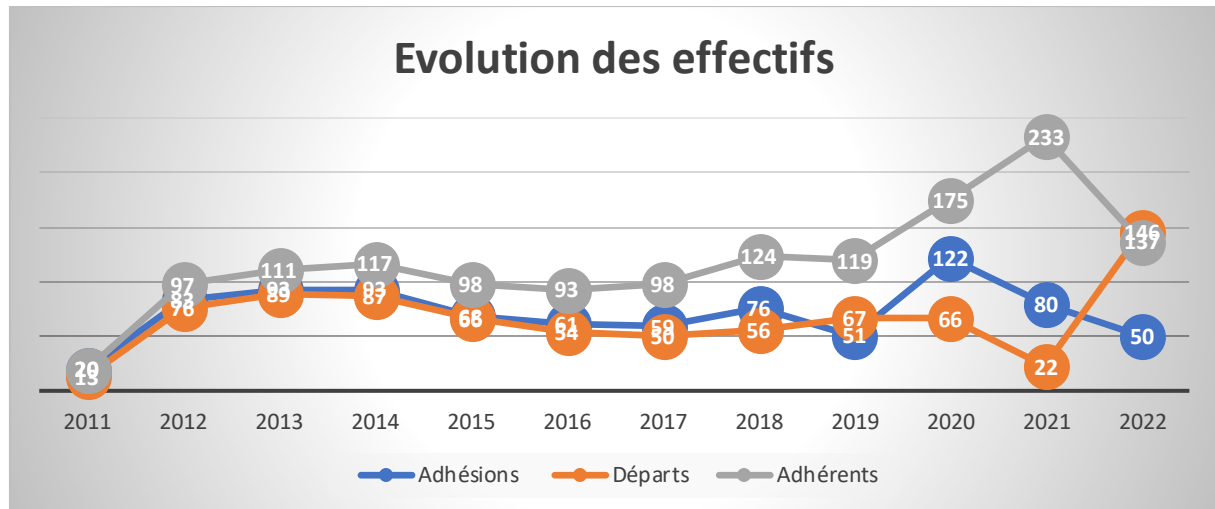
Trésorerie saine et cotisations en baisse

Le compte de résultat annuel est positif (voir résultat comptable joint). Au 31 décembre, les comptes bancaires affichaient 2522,99€ sur le compte courant et 8284€ sur un livret bleu associatif. Cette trésorerie permet au Maillon Solidaire de continuer à investir dans l'outillage et le matériel d'atelier. Le conseil d'administration tient cependant à ce que les adhérents puissent bénéficier de sa bonne gestion. Nous avons donc validé un nouveau tarif de cotisations à la fois plus simple, plus solidaire et favorisant les adhérents qui restent membres de l'association pendant plusieurs années. La cotisation de base reste fixée à 20€. Les tarifs duo et famille disparaissent au profit d'une sur-cotisation de 2€ par co-adhérent. La cotisation à tarif réduit passe de 10€ à 5€. Ces tarifs sont réduits de 50% pour une ré-adhésion (10€ tarif normal, 2,50€ tarif réduit, 1€ sur-cotisation co-adhérent).

Des effectifs satisfaisants

Après deux années marquées par la pandémie de covid19, l'atelier du Maillon Solidaire a retrouvé en 2022 une activité plus conforme à la normale. A 137, le nombre des adhérents est le plus élevé qu'ai connu l'association hors coup de pouce vélo et année gratuite. 50 nouveaux adhérents ont rejoint l'association dans l'année écoulée, ce qui est dans la bonne moyenne.

Au total, 885 personnes ont été adhérentes du Maillon Solidaire depuis sa création en avril 2011. Un chiffre considérable qui souligne l'importance du turn-over. Le nouveau tarif des cotisations évoqué ci-dessus se donne pour but de lutter contre cette tendance. Il est à noter que 12 personnes arrivées au Maillon Solidaire par le Coup de pouce vélo sont encore adhérents.



Si l'effectif reste stable, la fréquentation de l'atelier est en nette hausse. Il arrive aux bénévoles de refuser du monde le samedi et les séances du mardi sont également fréquentées.

Partenariats et conventions

Nos conventions d'entretien de parc se poursuivent et se renforcent avec le lycée Diderot comme avec l'Adapei.

Une convention avec le Hameau Saint-Nicolas à Rougemont-le-Château regroupe entretien du parc de vélos et formation d'un jeune. C'est Michel Bardot, responsable de la formation au sein du Maillon Solidaire qui assure cette prestation.

Nous avons participé à la Fête des énergies savoureuses organisée par Gaïa Energie place Corbis, belle journée d'échanges avec le public et avec les autres associations de propulsion du vélo, Veloxygène et La clinique du cycle notamment.

Merci à ceux qui nous aident et nous soutiennent

Remercions d'abord chaleureusement la Ville de Belfort, qui nous alloue chaque année une subvention de 300€, et qui surtout nous met gratuitement à disposition le local qui abrite l'atelier ainsi que ses charges de chauffage, d'électricité et d'eau.

Remercions aussi le Conseil Départemental qui nous subventionne à hauteur de 1000€.

Remercions enfin la Maif, qui renouvelle chaque année son adhésion de soutien et qui nous sollicite régulièrement pour des prestations à destination de ses sociétaires.